



Co-financé par :



**Fonds pour la biodiversité dans les Caraïbes (CBF) : Fonds pour faire avancer l'économie circulaire (AEC)  
Appel à propositions (AP) 1**

**Lignes directrices pour la présentation de notes conceptuelles**

***Le présent document fournit aux demandeurs une description de la procédure pour solliciter un financement au titre du Fonds AEC, ainsi qu'une liste de contrôle de la documentation requise.***

# 1.Introduction

Le Fonds pour la biodiversité dans les Caraïbes (CBF), par l'intermédiaire de son Fonds pour faire avancer l'économie circulaire (Fonds AEC), lance un appel à candidatures pour des projets qui appliquent les principes de l'économie circulaire afin de soutenir la protection des écosystèmes marins et la réduction de la pollution marine dans les zones marines et côtières des Caraïbes insulaires.

Le Fonds AEC a été lancé avec une contribution initiale de 25 700 000 EUR (28 270 000 USD) apportée par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (« BMZ ») par le biais de la Banque de développement KfW (« KfW »). Le Fonds a été développé pour contribuer à la réduction de la pollution marine dans les Caraïbes au travers de la promotion d'interventions en faveur d'une économie circulaire durable.

Les activités et les projets qui seront soutenus par le Fonds AEC incluront ceux qui visent :

- La réduction et/ou la prévention des déchets marins, pour éviter leur rejet dans l'environnement marin.
- L'élimination des détritiques marins (quand les déchets sont utilisés plus longtemps, réutilisés, recyclés, reconvertis ou correctement détruits) d'ici la fin du projet.

Ces objectifs seront complétés par des activités qui appuient la génération de connaissances et de données sur les sujets de l'économie circulaire et de la pollution marine dans la région des Caraïbes.

Tous les projets devront avoir un impact direct et mesurable sur la réduction durable des détritiques marins, promouvoir une approche durable pour garantir leur fonctionnement indépendant du point de vue financier d'ici la fin de la période de financement de la subvention de projet, et formuler de nouveaux partenariats et/ou renforcer les partenariats existants qui promeuvent l'économie circulaire dans les Caraïbes.

## 2.Comment postuler :

Un processus de demande en deux étapes est prévu : (i) la soumission de notes conceptuelles de présentation et (ii) les candidats dont les notes conceptuelles de présentation auront été sélectionnées seront invités à soumettre des propositions complètes.

Les organismes demandeurs doivent remplir le **modèle de note conceptuelle** téléchargeable sur le site Web du CBF. Le modèle de note conceptuelle inclut des orientations sur la façon de remplir le formulaire. Il est recommandé de les suivre et de compléter le formulaire dans son intégralité. Les soumissions tardives ne seront pas acceptées. Le modèle de note conceptuelle comprend 5 parties décrites en détail ci-dessous :

- **Partie A : Profil du ou des organisme(s) demandeur(s)**
- **Partie B : Description du projet**
  - Les candidatures de projet retenues devront démontrer des principes d'économie circulaire qui visent :
    - ✓ La prévention ou la réduction des déchets marins et/ou
    - ✓ L'élimination des détritiques marins ;
    - ✓ Ces objectifs seront complétés par des activités qui appuient la génération de connaissances et de données sur les sujets de l'économie circulaire et de la pollution marine dans la région des Caraïbes.
  - Tous les projets devront avoir un impact direct et mesurable sur la réduction des détritiques marins, promouvoir une approche durable pour garantir leur fonctionnement indépendant du point de vue financier d'ici la fin de la période de financement de la subvention de projet, et formuler de nouveaux partenariats et/ou renforcer les partenariats existants qui promeuvent l'économie circulaire dans les Caraïbes.
- **Partie C : Garanties environnementales et sociales**
  - Conformément à la vision du CBF d'une région des Caraïbes où l'environnement naturel comme les populations s'épanouissent, les projets proposés doivent apporter d'importants bénéfices environnementaux et sociaux nets à la région. Les promoteurs qui postulent au présent appel à propositions doivent démontrer qu'ils sont capables d'identifier, d'évaluer et de gérer efficacement les risques et les impacts relatifs à l'environnement, aux questions sociales, au contrôle de la pollution et à la gestion des déchets associés à leurs projets.
  - Les demandeurs sont encouragés à consulter le document de référence « Politiques environnementales et sociales et liste d'exclusion du CBF » sur le site Web du CBF pour garantir que leurs notes conceptuelles sont conformes aux exigences de l'organisation.
- **Partie D : Budget estimatif du projet**
  - Nous vous rappelons qu'au titre du Fonds AEC, les bénéficiaires doivent contribuer à leurs projets à partir de leurs ressources propres ou de ressources de tiers. Le seuil

de cofinancement<sup>1,2</sup> dépend du type de bénéficiaire de subvention<sup>3</sup>, comme présenté ci-dessous :

- Organisations à but non lucratif (organisations communautaires, universités, ONG locales et régionales) - cofinancement de 25 % (comprenant les contributions en nature et en espèces)
  - Institutions gouvernementales ; organismes constitués par une loi ou institutions quasi-gouvernementales - cofinancement de 25 % (espèces uniquement)
  - Organisations régionales - cofinancement de 50 % (25 % en espèces et 25 % en nature)
  - PME, ONG, organisations communautaires privées à but lucratif - cofinancement de 50 % (25 % en espèces et 25 % en nature)
- **Partie E : Diligence raisonnable supplémentaire**
    - Pour que le CBF puisse déterminer la capacité des demandeurs à administrer les fonds reçus, tous les candidats doivent répondre à l'ensemble des questions comprises dans cette section du modèle de note conceptuelle.
    - Toutes les informations fournies seront traitées de manière confidentielle et ne seront divulguées à aucun tiers à moins que la loi ne l'exige. Elles seront utilisées exclusivement pour évaluer la capacité de votre organisation et son admissibilité à recevoir un financement du CBF.

**Les notes conceptuelles seront acceptées en anglais, en espagnol ou en français.**

### 3. Autres documents requis :

Les documents suivants doivent être soumis en pièces jointes avec la note conceptuelle :

- ✓ Une déclaration signée par l'organisme demandeur sur son papier à en-tête, comprenant la mention suivante :

*« Je soussigné(e), en tant que personne responsable au sein de l'organisation du demandeur pour le projet proposé, certifie par la présente*

---

<sup>1</sup> Le cofinancement en espèces peut inclure des compensations de coûts opérationnels, des investissements en capital ou d'autres types de financements de projets/subventions.

<sup>2</sup> Les contributions en nature peuvent inclure une assistance technique ; des équipements, des matériaux et des services ; des ressources humaines ; des infrastructures et des installations.

<sup>3</sup> Si votre projet sera mis en œuvre par un consortium d'organisations, un organisme chef de file doit être le demandeur et les exigences de cofinancement dépendront de sa catégorisation.

*que les renseignements fournis sont véridiques et exacts au moment de la soumission » ; avec signature, nom, poste, lieu et date.*

- ✓ Certificat d'enregistrement de l'organisme demandeur.
- ✓ États financiers vérifiés préparés et signés par un auditeur externe indépendant, concernant les deux exercices récents (derniers disponibles). Au lieu des états financiers vérifiés approuvés et mis à jour et/ou quand des états financiers vérifiés séparés ne sont pas produits ou disponibles, les ministères gouvernementaux peuvent fournir un projet d'états financiers vérifiés, des comptes de gestion et/ou des audits financiers du ministère de tutelle.
- ✓ Dans le cas d'un consortium<sup>4</sup>, tous les membres doivent soumettre une déclaration signée sur un papier à en-tête approprié incluant la mention suivante :

*« Nous avons lu et approuvé le contenu de la présente candidature au Fonds AEC et nous acceptons d'assumer les rôles et les responsabilités décrits en détail dans ce concept de projet. Nous confirmons que le projet peut être exécuté conformément au calendrier proposé, en envisageant un lancement au premier trimestre 2025 » ; avec signature, nom, poste, lieu et date.*

Les demandeurs doivent soumettre leurs notes conceptuelles et les autres documents requis au Fonds AEC via le Portail de dépôt des notes conceptuelles sur le site Internet du CBF : <https://caribbeanbiodiversityfund.org/call-for-proposal/advancing-circular-economy-ace-facilitys-first-call-for-proposals/>.

## 4. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au :

Les demandeurs doivent soumettre leurs notes conceptuelles et les autres documents requis au Fonds AEC avant le **20 septembre 2024 à 23 h 59 (HAE)**.

## 5. Processus de sélection :

Un processus de demande en deux étapes est prévu. Dans un premier temps, les notes conceptuelles seront évaluées et sélectionnées en fonction des aspects requis dans le modèle de note conceptuelle. Dans une deuxième étape, les demandeurs des notes conceptuelles de présentation sélectionnées seront invités à soumettre une proposition complète. La notation des

---

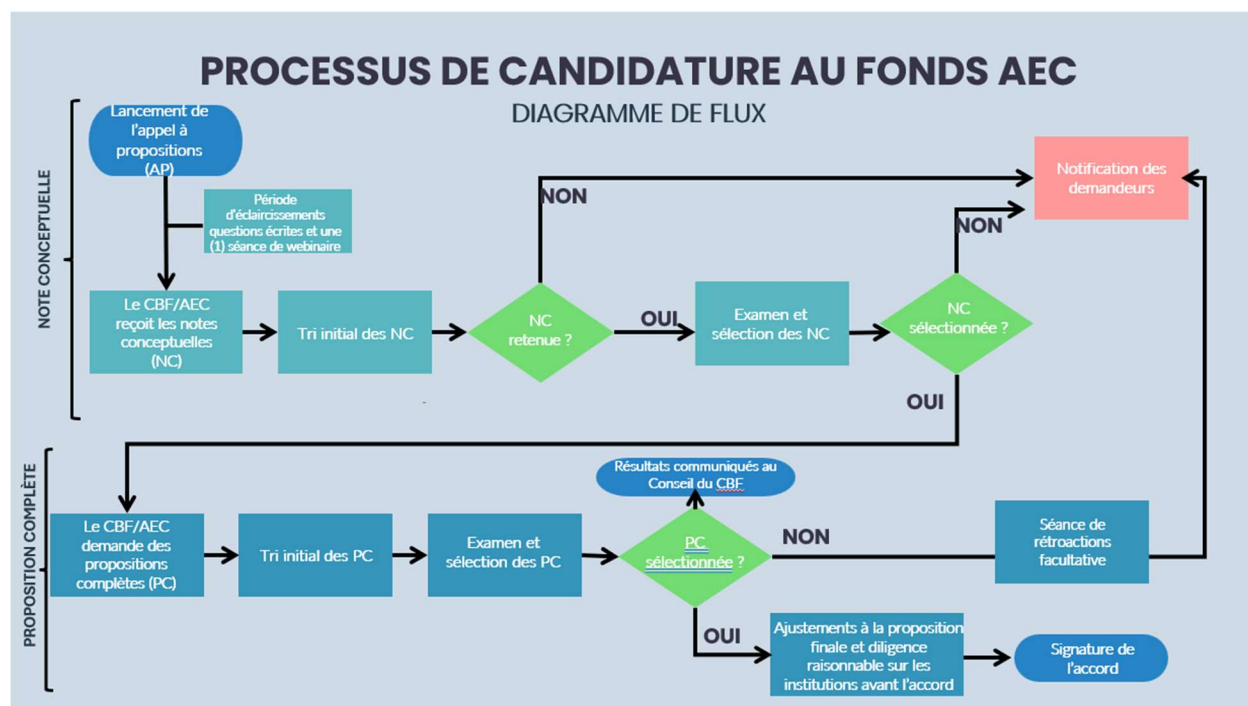
<sup>4</sup> L'organisation chef de file est chargée de télécharger toute la documentation

notes conceptuelles sera déterminée à l'aide de la **Feuille de notation de l'évaluation pour les notes conceptuelles**.

Les demandeurs dont les notes conceptuelles sont sélectionnées recevront un modèle de proposition complète et pourront<sup>5</sup> se voir octroyer une subvention de préparation d'un montant maximum de 10 000 USD. Si une subvention de préparation de projet (SPP) du Fonds AEC leur est attribuée, les demandeurs devront signer un accord de SPP avec le CBF. Un soutien technique supplémentaire pourrait être fourni sur une base structurée et prédéterminée au cours de la phase de développement de la proposition.

Le processus de sélection des propositions complètes suivra une approche similaire à celui des notes conceptuelles.

Ce processus est illustré par le **diagramme de flux du processus de candidature à l'AP pour le Fonds AEC**.



<sup>5</sup> À déterminer sur demande des bénéficiaires potentiels, en fonction de la conception de la note conceptuelle et des ressources requises pour élaborer une proposition complète

## 6.Échéanciers :

L'échéancier du processus de sélection complet devrait suivre les dates limites indiquées :

| Phases du processus de sélection des notes conceptuelles                                                                                       | Date limite proposée                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Publication de l'appel à propositions                                                                                                          | 12 août 2024                                                                                  |
| Date limite pour l'envoi de questions sur l'appel à propositions du Fonds AEC                                                                  | 30 août 2024                                                                                  |
| Présentation des notes conceptuelles                                                                                                           | 20 septembre 2024                                                                             |
| Décision sur le choix des notes conceptuelles de présentation, et invitation des candidats sélectionnés à présenter des propositions complètes | 4 <sup>e</sup> semaine d'octobre / 1 <sup>re</sup> semaine de novembre 2024                   |
| Demande des subventions SPP                                                                                                                    | 1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup> semaine de novembre 2024                                      |
| Date limite pour la présentation des propositions complètes                                                                                    | 1 <sup>er</sup> trimestre 2025, à confirmer avec les bénéficiaires qui avancent à cette phase |
| Décision sur la sélection des propositions complètes à retenir                                                                                 | 2 <sup>e</sup> trimestre 2025                                                                 |
| Signature de l'accord de subvention                                                                                                            | 2 <sup>e</sup> trimestre 2025                                                                 |

## 7. Questions et réponses :

Les candidats peuvent soumettre des questions au Fonds AEC pour le présent appel à propositions jusqu'au 30 août 2024. Les questions doivent être soumises uniquement aux e-mails suivants : [secretariat@caribbeanbiodiversityfund.org](mailto:secretariat@caribbeanbiodiversityfund.org) et [acefacility@caribbeanbiodiversityfund.org](mailto:acefacility@caribbeanbiodiversityfund.org).

Les questions reçues et les réponses fournies seront publiées sur le site Web du CBF [www.caribbeanbiodiversityfund.org](http://www.caribbeanbiodiversityfund.org)

Le Fonds AEC du CBF organisera une **session d'éclaircissement portant sur ce 1<sup>er</sup> appel à propositions le mercredi 28 août 2024 de 10 h 30 à 12 h.** Les candidats potentiels sont fortement encouragés à participer, car nous reviendrons sur la préparation du modèle de note conceptuelle et les principales choses à faire et à éviter.

**Veuillez cliquer sur le lien d'inscription à la session d'éclaircissement ici :**  
<https://shorturl.at/8fPlf>

**REMARQUE : Le webinaire se tiendra en anglais et des dispositions seront prises pour l'interprétation simultanée en espagnol et en français.**